

09 mai 2018 -13:42

## INVITATION DE PRESSE : Sors tes dents !

Du 15 mai au 12 août, Pairi Daiza, le Zoo d'Anvers, le Zoo de Planckendael et le SPF Santé publique vous attendent avec vos objets en ivoire. Dans chacun de ces lieux, vous pourrez vous débarrasser de ces objets que vous ne voulez plus ou que vous ne pouvez pas vendre. «Sors tes dents» est une campagne de sensibilisation sur le commerce de l'ivoire illégal ; elle s'adresse aux citoyens qui possèdent des objets en ivoire et qui ne savent qu'en faire. La campagne cible également l'achat de souvenirs de vacances réalisés à partir d'animaux et de plantes menacées.

Avoir de l'ivoire chez soi, c'est légal mais pas question de le vendre sans autorisation

En Belgique, qui n'a pas dans sa famille, un parent qui a vécu au Congo et ramené de l'ivoire dans ses bagages ? Beaucoup de citoyens belges possèdent de l'ivoire : acheté sur les marchés locaux, ramené en tant que souvenir, offert en cadeau ou encore reçu en héritage, ... Ces objets ont souvent une valeur sentimentale. Mais pour ceux qui souhaitent les vendre, il y a des règles très strictes à respecter. Ainsi, il n'est pas question de vendre de l'ivoire sans certificats CITES !

En Belgique, la vente et l'achat d'ivoire sont autorisés à la seule condition d'avoir un certificat CITES. Pour obtenir ce certificat, il faut pouvoir prouver que l'ivoire date d'avant 1984 et/ou a été importé avant 1990, avec un permis. Pas facile lorsqu'il s'agit d'ivoire ramené par un parent qui a travaillé en Afrique ou en Asie, il y a bien longtemps ... et que l'on ne possède plus aucun document datant de cette période.

Et que dire des colifichets, statuettes et bijoux rapportés de vacances ? Vous les avez sans doute ramener en toute innocence et donc sans permis CITES ... ce qui signifie que ces objets sont illégaux et ne peuvent pas être vendus.

Que faire de cet ivoire qui ne peut être vendu ? ... Le verser dans nos containers !

Apportez-le à Pairi Daiza, au Zoo d'Anvers, au Zoo de Planckendael ou au SPF Santé publique Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. Sur place, vous trouverez un container où vous pourrez vous débarrasser de cet ivoire « illégal ». Vous aurez ainsi la garantie qu'il sera détruit et ... qu'il n'ira pas grossir le trafic de l'ivoire.

Pour en savoir plus : [www.citesenbelgique.be](http://www.citesenbelgique.be)

Les containers sont mis à disposition par la firme Benelux Textiel bvba.

Informations pratiques pour les journalistes

Le 15 mai, des visites seront organisées sur demande à l'intention des journalistes dans chacun des parcs animaliers. Un dossier de presse concernant le commerce de l'ivoire en Belgique et les mesures de protection et de sauvegarde des éléphants prises par chacun des partenaires sera disponible à cette date.

N'hésitez pas à le demander et à prendre contact avec nous !

Personnes de contact :

- Pairi Daiza : Aleksandra Vidanovski, G : 491 90 38 98 / T : (0)68 250 869 /  
aleksandra.vidanovski@pairidaiza.eu
- Zoo d'Anvers / Zoo de Planckendael : Jiska Verbouw, G : 0479 665 761 / jiska.verbouw@kmda.org
- SPF Santé publique : Joëlle Smeets, G : 0474 498 441 / T : 02 524 95 05 /  
joelle.smeets@environnement.belgique.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)